



Le conseil municipal

Le conseil municipal est l'assemblée délibérante de la commune. Il est constitué de conseillers municipaux élus pour 6 ans, au suffrage universel direct. Leur nombre est lié à la strate (en nombre d'habitants) dont fait partie la ville.

Présidé par le maire qui en décide l'ordre du jour, le conseil municipal se réunit au minimum une fois par trimestre, lors de séances publiques qui se déroulent en général au Château de la Forêt.

Le maire peut également le convoquer chaque fois qu'il le juge utile. Le conseil municipal est chargé de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Il peut également émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local (*article L2121-29 du code général des collectivités territoriales*).

Comptes-rendus des séances 2022



Séance du 10 février 2022 .pdf

- (3,64Mo)

Comptes-rendus des séances 2021



Séance du 9 décembre 2021 .pdf - (6,58Mo)



Séance du 21 octobre 2021 .pdf - (4,14Mo)



Séance du 8 juillet 2021 .pdf - (6,60Mo)



Séance du 3 juin 2021 .pdf - (4,35Mo)



Séance du 15 avril 2021 .pdf - (8,45Mo)



Séance du 4 février 2021 .pdf - (4,31Mo)

Comptes-rendus des séances 2020



Séance du 17 décembre 2020
.pdf - (2,42Mo)



Séance du 19 novembre 2020
.pdf - (4,99Mo)



Séance du 1er octobre 2020
.pdf - (6,20Mo)



Séance du 2 juillet 2020 .pdf -
(11,95Mo)



Séance du 11 juin 2020 .pdf -
(3,67Mo)



Séance du 26 mai 2020 .pdf -
(2,50Mo)



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3 PLACE FRANÇOIS-MITERRAND - BP 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43